

PIERRE. — A quelle date, M. le curé, a eu lieu la deuxième lecture du Bill réparateur ?

LE CURÉ. — Elle a eu lieu le 3 mars, M. Pierre, et la discussion n'a pu être terminée que le 19. Il a même fallu pour cela que le gouvernement forçât la Chambre à siéger pendant 36 heures consécutives.

PIERRE. — Seize jours, par conséquent, pour déclarer si on était pour ou contre le Bill. C'est vraiment incroyable !

LE CURÉ. — Les renseignements que je viens de vous donner sont puisés dans les documents officiels.

PIERRE. — Les protestants fanatiques seuls, M. le curé, ont dû faire les frais de cette discussion. Tous les catholiques devaient être pour le principe d'un Bill destiné à améliorer la position de coreligionnaires.

LE CURÉ. — Détrompez-vous, M. Pierre ; et rappelez-vous que je vous ai dit en commençant : que je ne reprenais pas notre causerie sans répugnance. Tous les députés catholiques de l'opposition — moins sept — ont dénoncé le Bill réparateur, voté contre en deuxième lecture, et déclaré par là même, qu'ils ne voulaient pas que justice fut rendue aux catholiques de Manitoba.

PIERRE. — Pardonnez-moi, M. le curé, mais vous devez faire erreur.

LE CURÉ. — Non malheureusement, M. Pierre. Ouvrez la *Semaine Religieuse* à la page 516 du volume VIII, et vous pourrez lire les noms de ces députés que je ne veux pas mentionner en ce moment. Le renvoi du Bill à six mois a même été proposé par un canadien français.

PIERRE. Partie remise n'est pas toujours perdue, M. le curé.

LE CURÉ. — Cette réflexion me prouve que vous n'avez pas parfaitement saisi la portée de cet acte.

PIERRE. — C'est possible, car vous le savez, je ne suis pas fort sur la procédure parlementaire. (A suivre)

Lettres de Jérusalem

Jérusalem, 11 avril 1897

Mon cher Henri,

Je viens de recevoir ta lettre-journal du 20 mars dernier. Elle ne m'a pas ennuyé tant s'en faut. Quand tu voudras en adresser de semblables, ne te gêne pas. Elles seront lues avec grand plaisir.